

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	15	18

Date de la convocation
19 juin 2025

Numéro de la délibération
25-16

Objet de la Délibération

Ouverture d'une
ligne de trésorerie

Légalement convoqué, le Comité Syndical s'est réuni lors d'une première séance à la salle du Conseil municipal de Chaingy le mardi 17 juin 2025 à 18h. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette séance, l'ordre du jour a été reporté au mardi 8 juillet 2025 à 17h00 à la salle des mariages de Saint-Ay (45130).

C'est lors de cette deuxième séance que les délibérations ont pu être prises légalement, conformément à l'article L2121-17 du CGCT et à l'article 14 du règlement intérieur du PETR Pays Loire Beauce, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER.

> **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**
Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournoisis), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Dominique LORCET (Chevilly), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes).

> **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**
Jean-Yves GUINARD (suppléant de Aurore CARO - Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUIILLERIER (Saint-Ay), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Pascal FOULON (Saint-Ay), Philippe GACONNET (Cravant), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Anna LAMBOUL (Lailly-en-Val), Florence VILLETTE (suppléante de Laurent SIMONNET - Meung-sur-Loire)

A donné pouvoir : Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés) à Muriel BATAILLE (Tournoisis), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre) à Dominique LORCET (Chevilly), David JACQUET (Artenay) à Marie-Paule DUMINIL (Cercottes).

Assistaient également :
Les délégués suppléants de la CCBL : Patricia CHEVALIER (Tournoisis)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie pour l'année 2025,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Considérant les versements tardifs des subventions liées aux programmes LEADER notamment,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président

Nombre de membres		
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	15	18

Date de la convocation
19 juin 2025

Numéro de la délibération
25-16

Objet de la Délibération

Ouverture d'une
ligne de trésorerie

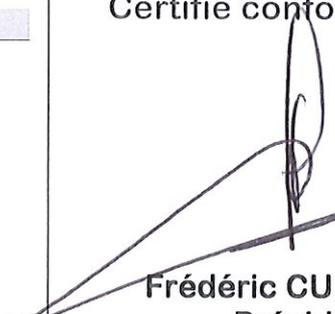
Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- De souscrire à une ligne de trésorerie pour un montant de 100 000 € maximum afin de pallier le décalage dans le versement des subventions ;
- D'autoriser le Président à négocier librement les conditions financières avec les établissements bancaires ;
- D'autoriser le Président à signer la convention à intervenir.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations,




Frédéric CUILLERIER
Président du
PETR Pays Loire Beauce


Michel FAUGOUIN
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le



ID : 045-200075869-20250708-25_16-DE